

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 26 AOUT

LA DISCIPLINE OBLIGATOIRE

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac écrit dans l'*Autorité* :

« Les feuilles communardes ou républicaines, ce qui est la même chose, mènent grand bruit au sujet d'un jugement qui vient d'être rendu par le conseil de guerre du 9^e corps d'armée, réuni le 17 août à Tours sous la présidence du lieutenant-colonel Mareau, jugement qui est d'une importance capitale au point de vue de la discipline militaire.

» Voici les faits que nous rappellerons rapidement :

» Un lieutenant d'infanterie, M. Méquillé, se promenant à cheval dans la journée du 22 juillet dernier, s'était engagé dans un sentier dépendant de la propriété d'un nommé Frémondeau, cultivateur à Saint-Avertin (Indre-et-Loire).

» Frémondeau, aussitôt qu'il vit l'officier pénétrer sur sa terre, s'avança et très insolument le somma de rebrousser chemin. Une altercation violente s'ensuivit, au cours de laquelle des coups furent échangés entre Frémondeau fils et l'officier. L'officier joua de la cravache, et Frémondeau fils de la fourche.

» Le lieutenant Méquillé porta plainte devant la justice civile, qui, naturellement, lui donna tort. Car, de notre temps, la justice n'hésite jamais entre un officier et un civil. Le civil a toujours raison, surtout s'il est un électeur influent comme Frémondeau, et s'il est appuyé, patronné par toute la canaille officielle et officieuse du pays.

» Mais le lieutenant Méquillé apprit, à quelques jours de là, que le fils Frémondeau, qui lui avait porté un coup de fourche, était tout simplement un soldat en permission, et appartenant au 3^e dragons.

» Immédiatement, il transmit sa plainte à l'autorité militaire. Et Frémondeau fils est traduit devant le conseil de guerre de Tours, qui l'a condamné à trois ans de prison.

» La sévérité de ce jugement a soulevé les fureurs du parti républicain local, en attendant qu'elle déchaîne toute la meute de la presse radicale. C'est pourquoi nous jugeons utile d'apporter notre opinion au milieu de celles qui se produisent ou vont se produire.

» Eh bien ! nous estimons que le conseil de guerre a très bien jugé et qu'il faut l'en féliciter hautement.

» Les républicains n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes si le jugement du conseil de guerre s'est montré aussi impitoyable. Ils ont voulu que tout le monde fût soldat, tout le monde, même les pauvres séminaristes, dont on n'avait pas besoin.

» Il faut l'égalité devant le service militaire, ont-ils crié partout, à la tribune et dans la presse. Or, nous leur ferons observer que si tout le monde doit être soldat, c'est apparemment pour que tout soldat respecte tout officier.

» Il ne vaudrait pas la peine que chacun soit soldat, si chacun devait porter des coups de fourche au premier officier qui passe.

» L'obligation du service militaire a pour conséquence naturelle l'obligation de la discipline, l'obligation rigoureuse du respect envers l'épaulette. Et je vous demande un peu à quel ridicule s'exposerait une nation qui oblige tous ses citoyens à être soldats, sans les obliger, en même temps, à manifester aux officiers les égards qu'on leur doit ? Une obligation commande l'autre. Et le service obligatoire entraîne forcément la discipline obligatoire.

» La blague du *soldat-citoyen* a fait son temps. Il faut être aujourd'hui soldat, et rien que soldat. C'est dans ce sens que s'est prononcé le conseil de guerre de Tours, fixant ainsi, de la façon la plus utile, la plus indispensable, un point de droit intéressant la discipline militaire et l'existence même de l'armée.

» Désormais, les soldats en congé sauront qu'il ne suffit pas de remplacer momentanément son uniforme par une blouse, pour avoir le droit de redevenir un civil et de flanquer des coups de fourche à un officier.

» Celui qui est soldat, reste soldat, qu'il soit en permission ou bien en toute autre situation. Et tant qu'il est sous les drapeaux, l'officier doit être, pour lui, un officier. Sans cela, le service obligatoire serait une mauvaise plaisanterie.

Telle est l'opinion de M. Paul de Cassagnac ; mais d'autres prétendent que c'est un peu suranné cette théorie qui permettrait au premier venu d'entrer dans un domaine privé et à un homme de donner un coup de cravache à un autre homme sans que celui-ci ait le droit de riposter. Il est certain que ce système n'est point dans nos mœurs, ni dans le caractère français. Qu'on le laisse aux Allemands ; et eux-mêmes réagissent de plus en plus.

INFORMATIONS

TOUJOURS DES INSOLENCES

M. Develle voyage en ce moment dans les Vosges.

Après la présentation des fonctionnaires, M^{re} Sonnois, évêque de Saint-Dié, a présenté le clergé, au nom duquel il a déclaré que l'Etat avait toutes ses sympathies.

Savez-vous ce que répond M. Develle ?

Il dit à M^{re} Sonnois qu'il doit non seulement ses sympathies à l'Etat, mais aussi au gouvernement de la République, et il ajoute qu'il sait qu'il le fera respecter autant qu'il se fait, lui, respecter par les prêtres de son diocèse.

Ce ton rogue convenait peu après les paroles si convenables de M^{re} Sonnois.

Dans tous les cas, on le voit, plus le clergé se met en frais de courtoisie avec le gouvernement, plus celui-ci montre d'exigences et, à l'occasion, d'insolences.

LA RÉFORME DES LOIS DE SUCCESSION

Au Comice agricole de Lyon, tenu dans la soirée à Villeurbanne, M. Aymard, député du Rhône, a prononcé un discours dans lequel il a annoncé l'intention de déposer à la rentrée

des Chambres un projet de loi tendant à la réforme de nos lois de succession.

« Lorsque, a dit l'orateur, un petit propriétaire meurt laissant une nombreuse famille, son héritage est entièrement dévoré par le fisc et les hommes de loi. Ce serait un honneur pour cette législature d'avoir pu obtenir un tel résultat. Il est temps que cette iniquité légale prenne fin. »

L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

Nous lisons dans l'*Autorité* :

« La manière dont les malades sont traités dans les hôpitaux est ignoble.

» Nous pourrions citer des hôpitaux où les médecins sont plus inhumains vis-à-vis des malades qu'ils ne le seraient avec des chiens. Pour un oui, pour un non, de simples internes chassent de leurs lits des mourants, ordonnant leur *exeat* sur une plainte des infirmières ou des surveillants, dont les services sont d'ailleurs déplorables.

» Voici un nouveau fait qu'il convient de porter à l'actif de l'Assistance publique :

» Il y a quelques jours, M. Eugène G..., malade depuis un an, ne pouvant subvenir à ses besoins, et à charge aux siens, résolut d'aller se faire soigner à l'hôpital.

» Des voisins et son concierge le transportèrent à l'Hôtel-Dieu. Là, il attendit deux heures qu'on voulût bien le visiter. Enfin l'interne parut. Après l'avoir ausculté, il ne le trouva pas assez malade et refusa de l'admettre.

» G... fut remis en voiture et ramené à son domicile, 23, rue du Cardinal-Lemoine.

» Il était si peu malade qu'il ne put arriver jusque chez lui ; en descendant de voiture, il tomba sur le trottoir et expira.

» Les hôpitaux sont devenus la propriété des médecins, des internes et des infirmières. Ils y reçoivent qui bon leur semble, et dès qu'un malade se plaint on le chasse.

» L'interne de service à l'Hôtel-Dieu ne s'est même pas donné la peine de visiter le malheureux M. Eugène G... Peut-être sa figure ne lui revenait-elle pas ; alors il aura condamné cet infortuné à la mort.

» Voilà ce qu'on entend par l'Assistance publique ! Pour la plupart des médecins, les hospices n'ont qu'une utilité : leur faire une clientèle riche en tuant beaucoup de pauvres. Jolie démocratie ! »

On télégraphie de Nîmes, 25 août :

« D'après un journal de Nîmes, M. le sénateur Dide aurait l'intention de poser, à la rentrée des Chambres, une question au gouvernement sur le ralliement à la République du clergé catholique et des anciens partis.

» M. Dide croit savoir qu'à la Chambre M. Lockroy posera une question identique. »

LA CATASTROPHE DE LA MARTINIQUE

D'après un nouveau télégramme reçu au sous-secrétariat d'Etat des colonies, le chiffre des morts à la Martinique s'élève à 340. Il faudra y ajouter le chiffre encore inconnu des marins naufragés qui ont péri en mer. La plupart des navires qui font ordinairement le service de

l'île ayant été perdus, le gouverneur a dû autoriser les navires étrangers à faire le cabotage pour ravitailler l'île, qui est dans le plus grand dénûment. Il adresse un pressant appel à la générosité du Parlement pour réparer des pertes dont l'importance ne peut encore être exactement mesurée, mais qui sont considérables.

UN CIVIL TUÉ PAR UN SOLDAT

Mulhouse, 25 août.

Un dragon a, dans un bal, tué un civil d'un coup de sabre en pleine poitrine. Une grande animation règne en ville.

L'ESCADRE FRANÇAISE A PORTSMOUTH

Portsmouth, 24 août.

L'amiral Gervais et les officiers français ont débarqué sur le quai de l'Arsenal ce matin à neuf heures et demie. Ils ont été reçus par l'amiral Fisher et par de nombreux officiers anglais.

La visite à l'arsenal a commencé immédiatement.

Un chemin de fer avec wagons tendus aux couleurs françaises a servi à transporter tout le monde dans les diverses parties de l'immense arsenal.

Comme il arrive toujours en semblable occasion, les officiers anglais ont cherché à faciliter la visite et chaque officier français avait à côté de lui un officier anglais, autant que possible du même grade et parlant français, qui était chargé de lui donner toutes les explications techniques.

La visite a commencé par le navire *Raulenake*, sur lequel l'amiral Gervais s'est fait expliquer tout le mécanisme du canon à tir rapide. Il a tiré vingt coups en trois minutes cinq secondes.

On a visité ensuite le *Barrosa* et le *Bellona*, qui appartiennent au même genre que le *Condor* et le *Faucon*.

On a traversé les magasins des affûts, où se trouvent un grand nombre d'affûts pour canons à tir rapides.

L'escadre a dû quitter Portsmouth ce matin, vers 3 heures, se dirigeant vers Cherbourg, où elle arrivera demain jeudi dans la matinée.

La messe à bord du « Marengo »

Le *Figaro* a reçu cette lettre d'un invité aux fêtes de Portsmouth :

« Les Français trouvent le dimanche de Londres monotone ! Que diraient-ils, grands dieux ! du dimanche à Portsmouth !

» Aussi vous pouvez penser avec quel bonheur j'ai accepté l'offre extrêmement gracieuse du commandant Le Clerc d'assister à la messe dite à bord du *Marengo*.

» A onze heures précises, les clairons et tambours du *Marengo* battent et sonnent les quatre appels et tout l'équipage, sauf les marins du service — l'amiral, l'état-major et les officiers en tête, se rend dans la batterie de l'entrepont où est dressé l'autel.

» Dans l'espace qui tient lieu de chœur sont

des fautenils et des chaises pour l'amiral et les officiers de toute la flotte qui peuvent se rendre à la messe, ainsi que les simples marins de l'escadre.

» Derrière et parallèlement aux flancs du navire, les marins sont en ligne, tête nue, et derrière l'amiral se tient le piquet d'honneur en armes.

» L'aumônier arrive et la messe commence immédiatement. Huit vieux marins bretons tiennent très consciencieusement la place d'enfants de chœur.

» Un chœur de marins et de mousques ont dû être dressés par l'aumônier — Dieu sait avec quelle patience! — chante d'une façon vraiment très satisfaisante l'*Agnus Dei* et l'*O salutaris*.

» Au moment de l'élévation, les clairons et les tambours sonnent et battent aux champs, le piquet d'honneur, genou en terre, présente les armes et toutes les têtes de ces vaillants se courbent.

» L'instant est vraiment solennel! Le bruit du doux murmure de la mer qui bat les flancs cuirassés du *Marengo* fait un accompagnement en sourdine au chœur des marins et par les sabbords l'œil se perd dans l'immensité de l'Océan!

» Malgré soi on se sent empoigné et il ne faudrait rien avoir sous la mamelle gauche pour ne pas comprendre à quel point cette belle et grandiose idée religieuse est une nécessité pour ces équipages, dont la vie est un perpétuel danger.... »

La R. F. et la Religion

Voici encore une preuve, une preuve décisive, fournie par un fonctionnaire républicain, que la République — telle du moins qu'elle existe en France — est inconciliable avec la religion, qu'elle en est l'antipode, qu'elle ne peut pas plus vivre avec elle que le feu avec l'eau.

Dimanche, avait lieu, à Bonnetable (Sarthe), l'inauguration d'un monument élevé par souscription aux soldats de l'Orne et de la Charente, morts dans cette ville en 1870.

Voici ce qui s'est passé, d'après le compte rendu de l'*Agence Havas*, qu'on ne saurait accuser d'hostilité à l'égard du gouvernement, de travestir les actes de ses agents:

« Le préfet et le représentant de l'autorité militaire avec diverses délégations ont été reçus à la gare de Bonnetable par M. de la Rochefoucauld-Doudeauville, maire de Bonnetable. Ils se sont rendus au cimetière avec la musique jouant la *Marseillaise* et l'hymne national russe.

» A l'entrée du cimetière, le préfet, voyant le clergé au pied du monument, s'est retiré.

» Le curé a dit qu'il avait reçu mandat des familles de plusieurs morts de bénir leur der-

nière demeure et qu'ils avaient le droit de dormir à l'ombre de la croix. Il a béni le monument et a quitté le cimetière.

» Le préfet, avec le cortège, revint ensuite. »

Catholiques, qui songiez à vous mettre en ménage avec Marianne, qu'en dites-vous?

Qu'en dites-vous, prêtres, évêques, qui paraissiez croire qu'on pouvait servir, à la fois, Dieu et la République?

Qu'en dites-vous, M^{rs} Lavigerie?

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 août 1891.

Le rouble est tombé à 204 à Berlin, la prime de l'or est à 22 0/0 à Lisbonne et à Londres on entrevoit la possibilité d'une augmentation du taux de l'escompte. Comme conséquence, le 3 0/0 recule à 95.30 et le 4 1/2 0/0 à 105.20.

L'Italien monte dans les dernières minutes de la Bourse à 90.65, pure manœuvre du syndicat allemand qui ne trompe plus personne.

Les sociétés de crédit se retrouvent à peu près aux mêmes cours de la veille.

La Banque de Paris se maintient avec fermeté à 763.75 ainsi que la Société Générale à 482.50. La Banque d'Escompte est invariable à 450. Le Crédit Foncier fait 1,255. Le Crédit Mobilier est sans changement à 327.50.

Les achats se continuent sans interruption sur les obligations des Immeubles de France à 390, prix que les garanties et l'organisation même de l'entreprise doivent faire dépasser dans de larges proportions.

Les obligations des chemins de Linarès à Almería se traitent à 243.75.

Les Chemins Economiques sont cotés 415. INFORMATIONS FINANCIÈRES. — M. Nibaud, l'ingénieur qui s'est déjà distingué dans différentes exploitations minières, doit être en ce moment au centre même de l'exploitation des mines de Morena.

Signalons de bonnes tendances à 470 fr. d'obligations 5 0/0 de la Fuente-Piedra.

NOUVELLES MILITAIRES

DÉPART DES RÉSERVISTES

La mise en route de tous les réservistes a eu lieu hier. 150,000 hommes vont revêtir l'uniforme militaire pendant 28 jours.

En raison d'épidémies qui régnent sur certains points, les réservistes des 84^e et 12^e régiment d'infanterie, du 20^e dragons, des 2^e et 6^e régiments de marine sont dispensés de la convocation.

Les examens de passage et de fin d'année à Saint-Cyr

Dimanche dernier, à 8 heures du matin, M. le général de division Caillot s'est rendu à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr pour clore les opérations de l'inspection générale et du classement des élèves, dont les examens de passage et de fin d'année, commencés le 19 juillet dernier, ont été terminés le 22 août courant.

M. le général Caillot a eu la satisfaction de constater que, grâce à l'intelligente direction donnée par M. le général Motas-d'Hestieux, commandant l'Ecole, et au concours dévoué des officiers placés sous ses ordres, les résultats obtenus cette année avaient été des plus satisfaisants, tant au point de vue de l'enseignement théorique et pratique que sous le rapport de la discipline.

Les élèves de deuxième année ont quitté l'Ecole dimanche, à 10 heures du matin, après avoir pris connaissance du classement de fin d'année et choisi leurs régiments respectifs.

Voici les noms des dix premiers :

MM. (1) de La Boisse, (2) Viel, (3) Guillaume, (4) Dumont, (5) Sauvage, (6) Carré (Georges), (7) Ladefroux, (8) Lussiez, (9) Wildermuth, (10) Jouvin.

(Les noms en italique indiquent les élèves cavaliers.)

447 élèves ont été classés.

Les élèves de première année sont partis en congé les 21 et 22 août.

Voici les noms des 40 premiers :

MM. (1) de Lardemelle, (2) Fourn, (3) Biron, (4) Collot, (5) Mangin, (6) de Patourneaux, (7) Bézu, (8) Soubeyran, (9) Spitz, (10) Leroy.

459 élèves ont été classés.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Exposition de Saumur

MM. les Exposants du Manège pourront commencer leur installation à partir de vendredi prochain 28 courant au matin.

Les Exposants de la Section Industrielle et Commerciale pourront commencer leur installation sous la tente à partir de dimanche matin 30 août.

MM. les Directeurs et mesdames les Directrices des Ecoles libres de l'arrondissement de Saumur sont priés de vouloir bien se faire connaître à M. Pottier, commissaire général de l'Exposition, pour qu'ils puissent recevoir les entrées de faveur accordées aux élèves des Ecoles de l'arrondissement.

LE SOUS-OFFICIER MARGUERITE

Nous ferons remarquer que M. Victor Marguerite, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique, classé n° 1 aux examens pour Saumur et placé en tête de la liste que nous avons publiée hier, est le fils de l'héroïque général Marguerite, dont nous parlent les mémoires du maréchal de Moltke, et frère du distingué romancier Paul Marguerite.

VOL A L'ECOLE DE CAVALERIE

Il a été dérobé, lundi matin, dans la chambre d'un sous-maître de manège, une montre en or de 800 fr., et un porte-monnaie, monté en or, d'une valeur de 480 fr. et contenant une somme de près de 400 fr.

L'auteur de ce vol n'a pas, que nous sachions, été découvert.

DE SAUMUR A CHOLET

L'*Officiel* publie un décret déclarant d'utilité publique la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Saumur à Cholet.

CHUTE D'UN COUVREUR

Hier, le sieur Verger, ouvrier couvreur chez M. Bordereau, était occupé à nettoyer une gouttière rue de Poitiers, à Saumur. Son travail terminé, il revenait à son échelle, lorsque les attaches de la gouttière ont cédé sous ses pieds et il a été précipité dans la rue d'une hauteur de huit mètres.

Dans cette chute, Verger s'est brisé la jambe au-dessus de la cheville et a reçu plusieurs autres contusions. Il est condamné à un repos de deux mois au moins, mais son état ne paraît pas alarmant.

Tous les jours, les couvreurs commettent cette même imprudence de se fier à la solidité des gouttières retenues le plus souvent par des crochets rongés par la rouille, et à chaque instant quelques-uns sont victimes de leur négligence à prendre les précautions des plus élémentaires.

Ce nouvel accident servira-t-il de leçon?

PERMIS DE CHASSE

Le ministre des finances vient d'adresser à tous les préfets une circulaire leur rappelant qu'en exécution de la loi du 13 brumaire an VII et de la circulaire ministérielle du 20 mai 1844, la délivrance de tout permis de chasse doit être rigoureusement subordonnée au dépôt préalable d'une demande faite sur une feuille de papier timbré de soixante centimes.

L'IMPÔT SUR LA PROPRIÉTÉ BÂTIE

Le comité de la défense de la propriété bâtie vient d'adresser à tous les présidents et membres des conseils généraux une demande tendant à obtenir l'émission des vœux suivants :

1. Rétablir par le régime de la répartition au lieu de la quotité, pour l'impôt sur la propriété bâtie;
2. Faire procéder à une nouvelle évaluation de la propriété bâtie, en entourant cette évaluation de toutes les garanties de nature à prévenir les inégalités, les erreurs, et à protéger les intérêts des contribuables actuellement si gravement lésés.

OBÉISSANCE

PAR M. DU CAMPFRANC

VI

Quand vint le mois d'octobre, le prince Wladimir Zinesko accourut au froid appel de l'armateur. Il accourut comme un brillant comédien, jouant son rôle avec un art parfait. Comme il savait rester en extase devant sa jolie fiancée, qu'une légère pâleur rendait plus touchante encore! On eût dit l'extase d'un fervent devant une sainte image. Comme il savait la fasciner par des hommages pleins de déférence! Et la pauvre Marcelle marchait dans une atmosphère d'illusions.

Un matin, la corbeille arriva de Moldavie, c'était un composé de diamants, de perles, puis des dentelles, des pièces de satin et de velours, des broderies d'Orient, des bijoux précieux, le tout contenu dans un magnifique coffre incrusté de nacre. Marcelle joignait ses petites mains où brillait la bague des fiançailles.

— Comment vous remercier? Oh! je reconnais là votre nature généreuse, votre noble cœur.

Conan se trouvait au Prieuré le jour même où toutes ces splendeurs scintillaient sur la table du salon.

Pierre Bruc l'avait fait appeler pour une indisposition, une sorte de vertige qu'il avait éprouvé, et qui avait effrayé Marcelle. Ce malaise n'avait pas eu de durée, et le docteur se disposait à quitter son ami; il achevait d'écrire l'ordonnance et se tenait assis à l'écart. Silencieux, il regardait Marcelle avec une souffrance étrange.

La jeune fille, debout devant la glace, s'amusait à essayer un collier de perles. Il détournait les yeux, car cette joie lui faisait mal. Rarement il venait au Prieuré. Un regard de Marcelle, un sourire témoignant de sa tendresse pour Wladimir, perçaient le cœur de Conan. Pourtant, pour l'amour d'elle, il n'aurait pas voulu qu'il en fût autrement.

En vain la jeune fille, dans le naïf égoïsme de ceux qui aiment, venait à lui et lui disait :

— Pourquoi fuir ainsi mon fiancé, mon cher Conan? Je voudrais tant que vous fussiez amis. Cela me ferait tant de plaisir.

Amis! était-ce possible? et il murmurait :

— Ne me demandez pas cela, Marcelle. Tout ce que je puis, c'est de forcer mon cœur au silence. Soyez heureuse.

Il ne haïssait pas ce Moldave; mais il éprouvait pour Wladimir un éloignement insurmontable. Il ne lui voulait pas de mal; mais il souhaitait ne pas le rencontrer, n'avoir jamais aucun rapport avec lui; et, dès qu'ils étaient en présence, il se dérobait. Il s'en allait loin, le plus loin possible, souffrant d'un mal dont personne n'eût pu le consoler.

Le mariage eut lieu le 15 octobre, par une claire journée d'automne. Les invités, amis du prince Zinesko, étaient de marque: collection de personnalités à grand effet, destinée à éblouir la simple famille de l'armateur. Peut-être, sous le vernis brillant, aurait-on découvert un petit point véreux; mais la tare était bien dissimulée. Les témoins du prince, un riche Persan et un magnat de Hongrie, étaient fort décoratifs, et serraient la main de l'armateur avec beaucoup de noblesse. C'était vraiment des gens à rehausser, par leur présence, l'éclat d'une cérémonie. L'église voisine du Prieuré était transformée. Sur le désir du prince, qu'un mariage tout simple eût rempli

d'horreur, on avait décoré l'autel d'une profusion de plantes rares, de cierges, de candélabres d'or. Un tapis d'Orient, aux vives couleurs, descendait jusqu'au bas des marches, et, sur des prie-Dieu de velours, les jeunes mariés étaient agenouillés, bénis par un prêtre arménien, de passage à Dinard. Il y avait aussi des chœurs et des soli de premier ordre. Pour complaire aux désirs vaniteux de son gendre, l'armateur avait bien fait les choses, et payé largement un ténor réputé à Paris. Marcelle rayonnait dans sa longue robe de satin, enrichie de dentelles. C'était bien en elle la foi de l'être qui ignore en celui qui lui a pris l'âme; les élans d'un cœur qui croit s'être donné pour toujours, parce qu'il espère avoir rencontré une loyauté à toute épreuve et un dévouement sans égal. Un seul usage formait ombre dans ce radieux bonheur: le chagrin du docteur Ploël. En vain, dans son naïf égoïsme, elle lui avait demandé de lui prouver qu'il pardonnait en assistant à son mariage; Conan n'avait pu s'y résoudre. Le matin, il avait envoyé à la jeune femme, de la part de sa mère, une croix d'or richement ciselée; il y avait joint quelques mots affectueux, empreints de tristesse.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 août. — Renée-Baptistine Anger, rue Notre-Dame; — Esther-Augustine Lecompte, rue Saint-Nicolas; — Gabrielle-Alix Auclin, route de Rouen; — Alfred-Georges Renaume, rue de l'Echelle.

MARIAGES

Le 24 août. — Victor Durandeu, charcutier, a épousé Alphonsine Groulleau, demoiselle de compagnie, tous deux de Saumur.

Assemblée de S^t-Hilaire-S^t-Florent

Le Maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent prévient le public que l'Assemblée de cette commune, qui devait avoir lieu le dimanche 6 septembre, est avancée au DIMANCHE 30 AOÛT.

Le Maire, J. DE LAVALETTE.

Assemblée de Gennes

L'assemblée de Gennes, dite de la Saint-Louis, aura lieu dimanche prochain 30 août. Il y aura jeux divers, feu d'artifice.

Aide et protection aux marchands étalagistes.

CHOLET. — Mort d'un puisatier. — Vendredi dernier, vers dix heures et demie du matin, le nommé Pierre Roussel, puisatier à Cholet, travaillait au fond d'un puits que fait creuser, près de sa blanchisserie de la Godinière, M. Alexandre Turpault. Deux autres ouvriers, Dupont et Ménard, étaient employés, à l'orifice, à la manœuvre du treuil qui faisait monter un bassicot plein et descendre un bassicot vide, lorsque le câble auquel était attaché le bassicot vint à se rompre à une hauteur d'environ dix mètres, et tomba sur la tête de Roussel. Le contre-maitre de M. Turpault et un ouvrier s'empressèrent de descendre au fond du puits et remontèrent le malheureux puisatier, qui avait cessé de vivre.

Cet accident est arrivé au moment où le travail était presque achevé. Roussel était âgé de 38 ans; il laisse une veuve et six enfants.

L'usine de conserves de viande. — La délégation nommée lors de la dernière réunion tenue à Cholet et à laquelle s'était joint M. le comte de Maillé, député, s'est présentée au Ministère de la Guerre où on lui a fait un excellent accueil. Le gouvernement est bien décidé d'établir en France une usine de conserves alimentaires et il a jeté ses vues sur Cholet. Mais avant de prendre des engagements quelconques, l'administration de la guerre désire être fixée sur la valeur des procédés de M. Gianetto et sur la qualité des conserves qu'il pourra livrer à l'armée.

A cet effet, des expériences de fabrication de conserves de viandes vont être faites prochaine-

ment à l'usine de Billancourt, avec des bœufs pris sur le marché de Cholet et en présence de M. Gianetto. Si ces expériences donnent de bons résultats, les pourparlers continueront, et il y aura tout lieu d'espérer une solution prochaine.

LOUDUN. — Un sieur Maurette, Jean-Brunet, âgé de 62 ans, poseur, né à Castillon (Ariège), a tenté de se suicider en s'empoisonnant d'abord et en se portant ensuite un coup de couteau dans la gorge.

Entré vers midi, chez la femme Daffy, aubergiste, il demanda un demi-litre de vin blanc, en prit un verre, et versa dedans de la poudre de pyrèthre, dont on se sert pour détruire les puces.

Il dit ensuite à l'aubergiste qu'il était sans ressources, qu'il préférerait se suicider plutôt que de mendier. Il remit son livret d'ouvrier à cette femme et partit.

Il alla sur le champ de foire, se coucha à terre et se porta un coup de couteau à la gorge.

Le sieur Daffy, prévenu par sa femme, alla aussitôt prévenir les autorités.

Le blessé, qui perdait le sang avec abondance, fut transporté à l'hôpital de Loudun où il reçut les soins nécessaires.

Le docteur Détrout a déclaré que sa blessure n'aurait pas de suites graves.

NANTES. — L'électricité. — Prochainement, une partie de la ville de Nantes va être éclairée à l'électricité.

La Société de transmission de la force par l'électricité, qui a obtenu la concession de l'éclairage, fait en ce moment construire, au bas de la rue Sully, l'usine qui fournira l'électricité à toute la ville.

On a commencé à poser, il y a quelques jours, les fils conducteurs qui relieront l'usine à la station d'accumulateurs installée dans l'immeuble actuellement en construction au n° 6 de la rue du Calvaire.

La pose de ces fils est très rapide. On creuse dans les trottoirs une tranchée profonde d'environ 80 centimètres pour construire une sorte de galerie couverte; c'est au milieu de cette galerie qu'on place les conducteurs supportés par des isolateurs en porcelaine.

Cette canalisation se fera de chaque côté des rues pour distribuer la lumière à tous les foyers qu'on établira et aux particuliers qui désireront une lumière plus vive que le gaz.

On nous annonce qu'un ingénieur du centre de la France aurait découvert un système aussi simple qu'efficace pour arrêter, automatiquement, un train lancé à toute vitesse, dans le cas où, par suite d'oubli ou de négligence, le mécanicien franchirait, sans les respecter, les signaux de sécurité.

allait être princesse... princesse..., elle, Marcelle... Et, ce qui valait encore mieux que le titre, ils s'aimaient.

L'évêque arménien, mitre en tête, descendait les degrés de l'autel. Il étendit les mains pour les bénir; ils échangèrent les alliances; ils étaient unis pour la vie. A ce moment Pierre Bruc ne put réprimer un profond soupir.

— Mon Dieu, murmurait le pauvre père, l'âme en détresse, mon Dieu, faites que je me trompe. Ah! que je souffre! il me semble que je vais perdre mon unique enfant.

L'orgue jouait; la messe s'achevait; et, en grande pompe, le défilé descendit l'église. Un splendide déjeuner était servi au Prieuré. On se mit à table. Bruc faisait les honneurs du repas avec sa rondeur un peu lourde, conrstant avec l'élégance de son gendre. Le repas achevé, les toasts portés au bonheur des époux, les invités passèrent au salon et le prince Zinesko pénétra dans la chambre qui lui était destinée, afin de procéder à sa toilette de voyage. Les jeunes mariés devaient partir pour Nice. Le prince changea sa cravate blanche pour un plastron de nuance sombre et son habit noir pour un veston, quand il détourna la tête au bruit d'une porte ouverte

Cette découverte sera appelée à éviter des catastrophes du genre de celle de Saint-Mandé, qui a jeté un deuil récent parmi tant de familles.

Souhaitons l'application rapide de cette heureuse invention.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray. — Billets d'aller et retour réduits de 40 0/0

A l'occasion du Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 15 octobre inclusivement, des billets aller et retour de toutes classes pour les stations d'Auray et Sainte-Anne-d'Auray, avec réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, aux gares de :

Landerneau, Douarnenez, Pont-Labbé, Concarneau, Pontivy, Quiberon, Ploërmel, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, Issé, Le Mans, Tours et Ingrandes-sur-Vienne, ainsi qu'aux gares et stations comprises entre ces divers points, Port-de-Piles exclu.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (les trains-postes et les trains express exceptés); ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 100 kilomètres de Sainte-Anne-d'Auray ou d'Anray sont valables pendant quatre jours comptés de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les voyageurs porteurs de billets pour Sainte-Anne-d'Auray auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Auray, tant à l'aller qu'au retour, sans que la durée de validité du billet soit augmentée.

NOUVELLES A LA MAIN

Baptiste, après avoir été garçon d'hôtel, est devenu valet de chambre, mais il a conservé la mauvaise habitude de dire toujours à son maître :

— Depuis que je suis garçon chez monsieur...

— Dites donc domestique, reprend celui-ci.

L'autre jour, son maître l'envoie prendre des nouvelles d'une de ses parentes, nouvellement accouchée.

— Eh bien! lui demande-t-il précipitamment, au retour, est-ce un garçon ou une fille?

— Monsieur, c'est un domestique!

— Accusé, que preniez-vous lorsque les gendarmes vous ont aperçu?

— La fuite, Monsieur le président.

— Quel plaisir de te voir, vient diner demain avec ta femme; je te promets que si tu viens nous aurons des huitres.

— Merci.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Août 1891

3 0/0	95 30
3 0/0 nouveau	93 90
3 0/0 amortissable	96 45
4 1/2	405 40

A TOUT LECTEUR

de ce journal qui en fera la demande il sera envoyé gratis et franco une curieuse brochure (quarante-troisième édition) dont la lecture a déjà sauvé la vie à des milliers de personnes ainsi que le prouvent les nombreuses attestations reçues par son auteur.

Cette brochure très intéressante, que tout le monde devrait avoir entre les mains, contient des renseignements précieux sur les nombreuses maladies qui sont la conséquence de l'impureté, de l'acreté ou d'une altération quelconque du sang, maladies de la peau en général, se révélant par des dartres, rougeurs, boutons, démangeaisons, eczéma, plaies; maladies contagieuses, anciennes et mal guéries, amas de glaires, bile, humeurs, étourdissements, maux de tête, migraines, rhumatismes, maladies des voies urinaires, mauvaises digestions, pituites, maladies de poitrine et de l'estomac, bronchites chroniques, asthme, catarrhe, etc.

Les conséquences de la lecture de cette brochure sont inestimables pour toute personne qui tient à conserver sa santé et prolonger son existence. Elle sera envoyée ainsi qu'il est dit plus haut gratis et franco sur demande adressée par lettre ou carte postale à M. VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

Avis à MM. les Chasseurs

On trouve à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur

PATÉS d'ALOUETTE, depuis	1 25	la boîte
FOIES GRAS truffés	1 90	—
— — — — —	3	»
— — — — —	4 25	—

CONSERVES A CHAUFOIRS: Perdrix, Faisan, Caille, Lièvre, etc., etc.

Galantines de Bœuf et de Jambon
Mortadelle de Bologne — Saucisson de Lyon

Tripes à la mode de Caen (Pharamond)

Toutes boîtes à ouverture facile, et très portatives dans le carnier.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

fois, dans le cours de sa vie, il s'était tiré d'un mauvais pas grâce à sa féline prudence. Il demeurerait muet, mais il ébauchait un plan pour échapper à cet intrus. A la fin il dit :

— Paul Vélina, vous n'êtes donc pas encore lassé de votre odieux chantage? Vous revenez encore et le jour même de mon mariage. N'ai-je pas versé en vos mains, cependant, une partie de l'héritage qui me venait de ma grand'tante. Qu'avez-vous fait de cet argent?

(A suivre.)

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale 13 fr.

Sommaire du 15 août 1891

L'Été (1 grav.), M. André Theuriot. — La mélinite et les explosifs de guerre (suite et fin), M. le commandant d'Équilly. — Les voyages de M. Chaffanjon, suite (2 grav.), M. Gustave Regelsperger. — Les Suisses à Paris (suite), M. Edouard Rollet. — Moscou et son Kremlin (1 grav.), M. Lindenlaub. — Vendredi, numéro treize, nouvelle (suite et fin), M. Ch. Legrand. — Le réalisme des allures du cheval dans l'art, suite (6 grav.), M. le colonel E. Dukousset. — De Royan à Bordeaux (6 grav.), M. Camille Debans.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

Suivant acte reçu par M^e BRAC, notaire à Saumur, le 8 août 1891, enregistré le 11 août suivant, folio 36, case 1^{re}, par M. Raison qui a perçu 125 francs pour tous droits.

I. Monsieur ALFRED-AIMÉ-LÉON BIBARD, teinturier, demeurant à Saumur,

II. Et M. ARMAND DELALANDE, aussi teinturier, demeurant à Saumur, hôtel du Belvédère, précédemment à Bléré,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif sous la raison et la signature sociales « Bibard et Delalande », pour l'exploitation en commun d'un FONDS DE TEINTURERIE dont le siège est à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, 22.

Les associés ont droit l'un et l'autre de faire usage de la signature sociale sans aucune limite pour ce qui concerne l'exploitation du fonds de commerce de teinturerie.

Le montant du capital social est fixé à 16,000 francs.

La durée de la Société est de neuf ans, à compter, par effet rétroactif, du 1^{er} juin 1891 pour finir au 1^{er} juin 1900.

Conformément à la loi, deux copies entières de l'acte de Société ont été déposées aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton sud de Saumur, le 24 août 1891, ainsi que le constatent les certificats délivrés à la date dudit jour, 24 août.

Pour extrait,
(628) BRAC.

A LOUER
PRÉSENTEMENT

DEUX MAISONS place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

A VENDRE
CHIEN D'ARRÊT

3 ans, braque, dressé

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE CHIENNE
Saint-Germain, 3 ans, BIEN DRESSÉE. — S'adresser à l'hôtel de la Loire, Gennes. (606)

Interdiction de chasse

La chasse est interdite dans les communes de Nueil-sur-Dive, Saint-Léger et Pouançay pour tout étranger ne possédant rien dans ces communes. (630)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

ENTREPOT
de
CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

A CÉDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME demande une place de garçon de magasin; FERAIT DES COURSES.

UN JEUNE HOMME demande une place de cultivateur-jardinier ou cocher.
Disponible fin septembre.

UNE DAME âgée de 42 ans, désire entrer dans une famille comme femme de confiance, pour garder des vieillards ou des enfants. Elle s'occuperait de couture et repassage, et de tous les travaux intérieurs d'une maison.

S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME, arrivant du service, désire place de Jardinier dans maison bourgeoise ou chalet. — Très bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Ménage, le mari comme jardinier maraîcher et fleuriste, la femme sera occupée dans une PAPETERIE.

S'adresser au bureau du journal.

On demande JUMENT des Landes, douce, se montant et s'attelant, au besoin avec voiture et harnais.
S'adresser au bureau du journal.



25 francs
PAR MOIS
Ateliers de Constructions mécaniques
GUEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE C

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnées, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, Succ^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.
PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande
PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques
BRODERIES

CAMILLE NOËL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Chasseurs, approvisionnez-vous
à l'Épicerie Parisienne

33, RUE D'ORLÉANS, & RUE DACIER, 38

COMESTIBLES de qualité supérieure en boîtes à ouverture facile

Purée de foie gras truffée (sandwich), la boîte 1 fr. 10

Pâtés de foie gras truffé, la boîte 1 fr. 90, 3 fr. et 4 fr. 25

GALANTINE de Volaille truffée, Langue de Porc, de Bœuf ou de Jambon.

MORTADELLE DE BOLOGNE, la boîte 0 fr. 90 et 1 fr. 40

CONSERVES A CHAUFFOIR

Bœuf mode, Poulet sauté champignons, Civet de Lièvre, Pigeons

petits pois, Tripes mode Caen, Choucroute garnie,

LA BOITE 2 fr. 25 à 3 fr. 75.

Flasks de poche COGNAC, KIRSCH, RHUM,
0 fr. 90 et 1 fr. 50

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAINE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,